Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

ID: 011-200035855-20200304-20200034-DE

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE:

FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 26 février 2020 à 20 heures 30

SOUS-DOMAINE: **DECISIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary

Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté

Présents: Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Alain BOUSQUET,

de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET: Vote du Compte Administratif

Manivel 2019

Le nombre de délégués en service est de 68

Convocation du conseil en date du 19 février 2020

CERTIFIE **EXECUTOIRE PAR**

RECEPTION PREFECTURE LE:

PAR PUBLICATION

PAR DELEGATION LE

Signature

Hélène BROUSSE, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL, Colette CABROL, Alain CARBON, Alain CARLES, Jean-Claude CASTILLO, Nicole CATHALA, Sabine CHABERT, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Etienne CRESPY, François DEMANGEOT, PRADIER D'AGRAIN, DE Armand Laurent FRAISSE, ESCAFRE, DUBLOIS, Elisabeth Dominique Alain GALINIER, Philippe GREFFIER, Camille GUAGNO, Philippe GUIRAUD, JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Jean-Luc HENNEBELLE, Frédéric Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Roger OURLIAC, Charles PAULY, Catherine PUIG. PRADEL, PECH, Christophe Bernard Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Guy THOMAS, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

par suppléants : conseillers remplacés titulaires Conseillers HENNEBELLE, René MERIC Jean-Luc **MARTIN** par Nicole Laurent FRAISSE. Procurations: Omar AIT MOUH à Alain CARLES, Sarah ARKAM à GREFFIER. Philippe à

Benoit MERLIN. Jacqueline BESSET Sarah EL KAHAZ à DE KERIMEL à Hubert NAUDINAT, Thierry CATHALA, **GIRAL** Nicole à DEMANGEOT, Hélène François ESCAFRE, Anne HUMBLOT Elisabeth GUILHEM à Evelvne Guy BONDOUY, Guy JULIA à Camille GUAGNO, Philippe SOL à Philippe GUIRAUD, André TAURINES à Denis BOUILLEUX, Eric THOMAS à Guy THOMAS.

DARDIER, Michel Jean-Pierre BRIOL, Blaise ALIBEU, Excusés:

Bruno POMART, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patricia RUIZ, Agnès SOULIER, Jean-François VERONIN MASSET.

Absents: Jeanne ISSALYS, Thierry LEGUEVAQUES, Marc TARDIEU, Danièle THOMAS, Michel VANDERCAMERE.

Secrétaire de séance : Catherine PUIG.

ID : 011-200035855-20200304-20200034-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants, L.2121-14 et L.2121-31 et L. 5211-1,

CONSIDERANT qu'il convient de voter les comptes administratifs avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice conformément à la loi précitée.

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PRADEL, Vice- Président Délibérant sur le compte administratif de l'exercice clos en 2019 Dressé par Monsieur Philippe GREFFIER, Président Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives s'y rapportant

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	-	0.00 €
Recettes:	+	0.00 €
Résultat d'exercice :	+	0.00 €
Résultat antérieur :		22 507.05 €
Résultat cumulé :	+	22 507.05 €
Section d'investissement :		
Dépenses :	-	0.00 €
Recettes :	+	0.00 €
Solde de la S.I. :	-	0.00 €
Résultat antérieur :	+	3 623.85 €
Besoin de la S.I. :	+	3 623.85 €
Reste à Réaliser DI :		0.00 €
Reste à Réaliser RI :		0.00 €
Solde d'invest. :	+	3 623.85 €

Résultat global : 22 507.05 € + 3 623.85 € = + 26 130.90 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 26 février 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER.